

Dossier de presse

Cluster d'Excellence Auvergne





Sommaire

Les entreprises et les laboratoires de la Région Auvergne jouent l'excellence collective	p.3
Les clusters d'excellence Auvergne	p.5
• MEMO Mécatronique	p.6
• JCEP	p.7
• Nutravita.....	p.8
• IRP	p.9
• Analgesia Partnership	p.10
• Auvergne TIC	p.11
• E2IA	p.12
Une politique régionale en faveur des entreprises et de l'innovation	p.13

Les entreprises et les laboratoires de la Région Auvergne jouent l'excellence collective

Le Conseil régional d'Auvergne soutient fortement le développement des secteurs économiques à fort potentiel. Suite à un appel à projet « Clusters d'excellence » lancé en octobre dernier, visant à stimuler l'innovation dans les groupements d'entreprises, **7 Clusters d'excellence ont été retenus**. L'originalité de l'Auvergne est d'accompagner simultanément 7 Clusters d'excellence sur des filières stratégiques dans une démarche de valorisation et de développement de l'attractivité économique du territoire.

➤ **Promouvoir l'attractivité économique par les Clusters : une démarche déjà bien implantée en Auvergne, qui renforce son avance**

Dans le cadre de sa politique de soutien aux filières économiques et à l'innovation, le Conseil régional d'Auvergne, avec l'Agence régionale de développement économique (ARDE) comme maître d'œuvre et en coordination avec l'Etat, a lancé en octobre 2009 un appel à projets : **Clusters d'Excellence Auvergne**.

Cet appel à projets vise à permettre le développement de secteurs économiques à fort potentiel en Auvergne, par la labellisation et le soutien technique et financier à des clusters.

Cette labellisation garantit à chaque cluster un soutien financier sur 3 ans qui se concrétise par l'embauche d'un ingénieur de projets, l'accès à un dispositif d'intelligence économique et la prise en charge des supports de communication.

Ces nouveaux moyens, notamment humains, devraient permettre aux clusters de faire émerger au minimum deux projets de recherche par an en partenariat (entreprises – laboratoires - centres techniques). Une convention d'objectifs établie entre les financeurs et les clusters détermine les obligations de chacun.

Qu'est-ce qu'un Cluster ?

« Il s'agit d'un regroupement d'entreprises, de laboratoires de recherche publics et/ou privés et d'établissements d'enseignement, à des fins de développement et d'innovation par la mise en commun de ressources et de projets».



Cette démarche est particulièrement innovante car la Région Auvergne a joué un rôle majeur de fédérateur au niveau des financements, aboutissant à la signature d'une convention d'objectifs sur 3 ans. L'accompagnement se traduit par un suivi régulier des clusters afin d'optimiser l'avancée de leurs travaux et ainsi faire de l'Auvergne une terre d'excellence pour les entreprises.

➤ **Innovation et création de valeur ajoutée : 2 priorités de l'appel à projets Clusters d'Excellence Auvergne**



Cette démarche de Cluster permet une véritable mutualisation de compétences, d'outils ... et la détermination d'une stratégie commune permettant d'atteindre un même objectif. Les entreprises composant le cluster peuvent ainsi accéder à de nouveaux marchés mais surtout à des savoir-faire, des technologies, des développements communs, qui ne seraient pas forcément accessibles si elles agissaient isolément. Les Clusters sont donc un bon moyen pour les entreprises de se positionner dans une économie globale et évolutive et de soutenir la compétitivité de leurs activités.

En pratique : L'Appel à projets régional misait sur les domaines prioritaires pour l'Auvergne. En effet, pour candidater, les clusters devaient exercer leur activité dans l'un des secteurs identifiés dans le cadre du Schéma Régional de Développement Économique et la Stratégie Régionale d'Innovation.

Les projets devaient également impérativement remplir certaines conditions :

- être porté par les entreprises et créer de la valeur
- définir clairement la vision stratégique sur 3 ans et le rôle du cluster
- présenter une stratégie et un plan d'actions sur 3 ans intégrant les leviers de compétitivité suivants :
 - innovation technologique,
 - amélioration de la performance,
 - développement à l'international,
 - développement commercial.

→ 7 clusters ont été retenus suite à l'appel à projets auvergnat dans les domaines : mécanique, plasturgie, santé, nutrition, environnement et TIC.

L'engagement des partenaires

Cette labellisation se traduit par un engagement financier de 2,1 millions d'euros sur 3 ans, dont 20 % financés par la Région, 40 % par les fonds européens (FEDER) et 20 % par l'Etat. Cette aide concerne l'animation du Cluster par un ingénieur de projets, les frais d'étude ainsi que les frais de communication, auxquels seront ajoutés le financement des projets de recherche et développement collaborative et actions collectives examinés à l'issue de la labellisation. En effet, les Clusters doivent porter 2 projets par an soutenus à hauteur de 3 millions d'euros par an répartis entre les 7 clusters.

Les clusters d'excellence Auvergne

Les clusters d'excellence se positionnent comme des pôles de compétences régionaux. Véritables catalyseurs et générateurs de développement économique, ils ont pour ambition d'ancrer les entreprises de leurs secteurs sur le territoire. La mise en commun des compétences et savoir-faire de leurs adhérents leur permettent de développer l'innovation, le travail collaboratif ainsi que des formations en adéquation avec les besoins réels. Ces regroupements ont plusieurs vertus. Ils permettent de structurer la filière et de développer la recherche et l'innovation par le rapprochement des entreprises et des organismes de recherche et de formation.

Les sept clusters d'excellence Auvergne :

Secteur de l'industrie, de la mécanique et de la mécatronique

- **MÉMO MÉCATRONIQUE**
Métiers de la mécanique et de la mécatronique
- **JCEP**
Plasturgie - Extrusion plastique

Secteur de la santé

- **NUTRAVITA**
Alimentation-Santé
- **INSTITUT DE RECHERCHE PHARMABIOTIQUE (IRP)**
Probiotiques pharmaceutiques
- **ANALGESIA PARTNERSHIP**
Santé - traitement de la douleur

Secteur des TIC et de l'environnement

- **AUVERGNE TIC**
Technologies de l'information et de la Communication
- **E2IA**
Éco-activités et écotechnologies



MEMO Mécatronique

Métiers de la mécatronique et de la mécanique



Le cluster MEMO Mécatronique a été créé en décembre 2004. Il regroupe 23 adhérents sous la présidence de Serge Laugénie, dirigeant de la société STIC. Il est composé essentiellement de sous-traitants qui souhaitent se développer vers des activités à forte valeur ajoutée.

Avec un recul de 11% en 2009, la sous-traitance industrielle n'a plus de perspective de croissance. Le fait de proposer une offre globale pour des sous-ensembles et équipements est une première évolution notable, mais cela ne suffira pas à restaurer les parts de marché qui disparaissent inexorablement (forte baisse des investissements industriels en France, concentration des acteurs).

Seule l'innovation permettra aux entreprises de la filière mécatronique de développer durablement des volumes de chiffres d'affaires rémunérateurs.

Cela se traduira par la capacité des entreprises à développer en synergie, dans l'esprit de la définition de la Mécatronique, des solutions techniques innovantes associant des compétences pluridisciplinaires : mécanique, plasturgie, électronique, automatismes, électricité sur des marchés en croissance. Cela concerne notamment les marchés agroalimentaires, BTP, éco-industries et nucléaire.

La priorité du cluster est de sensibiliser les entreprises à l'innovation. MEMO prévoit de faire intervenir des consultants spécialisés dans l'émergence de projets de Recherche & Développement, en liaison avec le pôle de compétitivité ViaMéca.

Les principaux objectifs du Cluster :

- Développer de nouveaux produits et services (participation à des salons d'inventeurs, acquisition de brevets, rapprochement avec les laboratoires pour générer de l'innovation,...),
- Se spécialiser vers des marchés en croissance (ferroviaire, aéronautique, énergies, bio technologies, agroalimentaire,...),
- Améliorer la performance et la productivité (actions collectives, méthodes et formation, acquisition d'outils de travail collaboratif,...),
- Identifier la demande et adapter l'offre (études de marché et prospection).

MEMO Mécatronique

Domaine de compétences : métiers de la mécatronique et de la mécanique

Date de création : décembre 2004

Nombre d'adhérents : 23

Président : Serge Laugénie

Adresse : c/o Société STIC - rue de Pasquis - 03100 Montluçon

Contacts : - Serge Laugénie : 04 70 29 18 12

- Christophe Arnaud, animateur : 06 10 85 78 16

Site internet : www.memo03.com



JCEP

Plasturgie - Extrusion plastique



"Dans chaque innovation, la plasturgie est présente"

Le cluster JCEP a été créé en octobre 2007. Il regroupe 31 adhérents sous la présidence de Maxime Chantegraille, PDG de la société Addiplast. Il est composé de PME et de grands groupes.

La plasturgie est le 3^e secteur industriel de la région avec 6 % des effectifs. Elle compte 161 établissements et 5 847 salariés (chiffres 2007), concentrés principalement sur trois pôles géographiques :

- le secteur de l'extrusion d'emballage, en Haute-Loire, avec des entreprises leader comme Barbier, est la 2^e concentration européenne d'entreprises du secteur (près de 70 entreprises pour environ 3 000 emplois). La zone d'Yssingeaux compte à elle seule 45 % des salariés de la plasturgie et produit près de 40 % de films polyéthylène au niveau national (source Insee),
- le secteur de l'injection de pièces techniques situé sur le bassin de Thiers,
- d'autres entreprises du secteur de la plasturgie telles que CTL industries (groupe Tuboplast) et Auriplast (groupe Qualipac) sont regroupées sur le pôle Santé-Beauté de Vichy et d'Aurillac.

De nombreuses études montrent que la plasturgie en Auvergne innove peu. Des actions en matière de Recherche & Développement sont donc nécessaires pour maintenir la compétitivité des entreprises du secteur. La constitution d'un cluster orienté innovation et recherche paraît être la bonne réponse à cette problématique.

Thématiques prioritaires :

Intégration de la composante environnementale :

- réalisation d'une veille technologique sur les nouveaux matériaux biosourcés, biodégradables, bio fragmentables,
- étude et la mise en place d'une unité mobile de recyclage,
- organisation du transport intermodal pour l'acheminement des matières premières qui représentent 350 000 tonnes de granulés par an.

Mise en place d'un centre de recherche et d'innovation des plastiques dédié à l'extrusion permettant :

- d'accéder à la recherche pour accroître la compétitivité des entreprises,
- de s'inspirer du centre technique de l'injection (Pôle européen de la Plasturgie) pour améliorer les échanges entre pôles de compétitivité et industriels locaux,
- de participer à des salons nationaux et internationaux pour promouvoir le savoir-faire des entreprises auvergnates.

JCEP - Jeune Chambre Economique de la Plasturgie

Domaine de compétences : plasturgie - extrusion plastique

Date de création : octobre 2007

Nombre d'adhérents : 31

Président : Maxime Chantegraille

Adresse : c/o Communauté de communes Les Marches du Velay - ZA La Borie - 43120 Monistrol-sur-Loire

Contact : Christophe Angelloz, animateur : 06 47 58 05 63

Site internet : www.jce-plasturgie.com



NUTRAVITA

Alimentation-Santé



Le cluster NUTRAVITA a été créé en mars 2001. Il regroupe 54 adhérents sous la présidence de Philippe Laurent, PDG de la société LPH. Il est composé d'entreprises, de centre de transferts, de centres de formation et d'institutions.

L'activité du cluster Nutravita se focalise essentiellement sur les secteurs de l'agroalimentaire et de la nutrition-santé : PAI (produits alimentaires intermédiaires, ingrédients), compléments alimentaires, produits alimentaires destinés aux consommateurs. Ce cluster entretient des relations évidentes avec les secteurs de la chimie fine, de la cosmétique et de la pharmacie.

Afin de développer des projets d'envergure, Nutravita s'est fixé la stratégie suivante :

- donner une plus grande visibilité au secteur de la nutrition-santé,
- convaincre les acteurs du secteur de l'agroalimentaire des opportunités d'un tel marché,
- renforcer la visibilité des compétences des laboratoires de recherche auprès des entreprises,
- développer l'animation du secteur pour faire émerger de nouveaux projets.

Pour y parvenir, Nutravita a défini 2 thématiques prioritaires en cohérence avec les forces des acteurs industriels et de la recherche présents en Auvergne :

- le repositionnement des produits agroalimentaires régionaux dans l'équilibre alimentaire,
- la prévention des désordres métaboliques associés au vieillissement, aux maladies chroniques et à l'évolution des comportements alimentaires (fonte musculaire, ostéoporose, obésité et surpoids, diabète de type 2, maladies cardiovasculaires,...).

L'objectif est de développer des produits spécifiques destinés :

- à la prévention des altérations physiologiques involontaires liées à l'âge et aux maladies chroniques (perte de masse musculaire ou sarcopénie, perte de masse osseuse ou ostéoporose) pour aboutir à un maintien de l'autonomie et une meilleure qualité de vie,
- à la prévention des altérations métaboliques découlant des maladies chroniques liées à l'évolution des habitudes de vie (alimentation, obésité surpoids).

NUTRAVITA

Domaine de compétences : alimentation-santé

Date de création : mars 2001

Nombre d'adhérents : 54

Président : Philippe Laurent

Adresse : c/o ARDE Auvergne - Centre Delille - Place Delille - 63058 Clermont-Ferrand Cedex 1

Contacts : - Philippe Laurent : 04 70 90 61 94

- Sonia Lopez : 04 73 31 84 45

Site internet : www.nutravita.fr



Institut de recherche pharmabiotique (IRP)

Probiotiques pharmaceutiques



Le cluster IRP a été créé en février 2010. Il regroupe 20 adhérents sous la présidence de Michel Dapoigny, professeur des universités, praticien hospitalier dans le service d'hépatogastroentérologie au CHU de Clermont-Ferrand et président du Groupe français de neuro-gastroentérologie. Il est composé de PME, de laboratoires publics et privés et de centres de formation.

L'Organisation Mondiale de Santé (O.M.S.) définit un probiotique comme « une bactérie qui, administrée en quantité suffisante, a des effets bénéfiques sur la santé de l'hôte ».

Stratégie :

Le cluster IRP a été créé pour répondre aux besoins de recherche et développement en probiotique de l'industrie pharmaceutique. Pour cela, il se donne une double mission :

- obtenir un statut réglementaire médicamenteux spécifique pour les probiotiques leur permettant de revendiquer des indications thérapeutiques,
- fédérer une plateforme de compétences permettant d'accueillir et de traiter des projets de recherche et développement de l'amont (criblage de nouvelles souches) à l'aval (fabrication d'un produit fini aux normes GMP).

Thématiques prioritaires :

- réaliser le premier état de l'art mondial des connaissances probiotiques aux standards pharmaceutiques,
- donner une visibilité à leurs travaux par l'organisation d'un symposium et par des publications dans des revues scientifiques,
- renforcer les liens avec les autorités de santé compétentes en France et en Europe,
- mettre au point des outils de validation de la qualité des probiotiques et diffuser gratuitement ces outils auprès des fabricants et des distributeurs,
- faire connaître les compétences de la plateforme IRP auprès des salons idoines et via le rayonnement des publications IRP dans les congrès.

IRP - Institut de recherche pharmabiotique

Domaine de compétences : probiotiques pharmaceutiques

Date de création : février 2010

Nombre d'adhérents : 20

Président : Michel Dapoigny

Adresse : IUT Aurillac - 100 rue de l'Égalité - 15000 Aurillac

Contacts : - Stanislas Desjonquères, Laboratoires Lyocentre : 04 71 46 54 60

- Magalie Cordaillat, ingénieur de projet : 04 71 45 57 69



ANALGESIA Partnership

Santé - Traitement de la douleur



Le cluster ANALGESIA Partnership a été créé en avril 2010. Il regroupe 8 adhérents sous la présidence d'Alain Eschalier, Directeur de l'UMR 766 Inserm/Université d'Auvergne et représentant du Centre de Ressources en Pharmacologie et Toxicomanie Analytique (CREPTA). Ce cluster est composé de laboratoires publics et privés et d'un centre de formation.

Le traitement de la douleur représente un enjeu considérable en matière de santé publique. Cette pathologie affecte 1/5 de la population européenne, soit 75 milliards de personnes. Cela se traduit aussi par une perte de 500 millions de jours de travail par an et un coût de l'ordre de 34 milliard d'euros. Des chiffres qui, à eux seuls, justifient largement une démarche de recherche dans ce domaine.

L'existence d'un cluster sur le traitement de la douleur à Clermont-Ferrand repose sur l'historique de la recherche pharmacologique, fondamentale et clinique sur les antalgiques et sur l'association des structures académiques et industrielles aux compétences variées et synergiques.

Analgesia Partnership regroupe un ensemble d'expertises, du concept moléculaire à l'application sur l'homme. Ce cluster est la seule plateforme de ce type pouvant proposer des compétences complémentaires dans les principales étapes de Recherche & Développement préclinique et clinique d'une nouvelle molécule antalgique.

La vision stratégique du cluster Analgesia Partnership repose sur deux axes principaux :

- la constitution d'une plateforme de prestations de services de référence pour le monde industriel (pharmaceutique, biotechnologique, agroalimentaire) désireux de développer des médicaments antalgiques. Le cluster offrira ses différentes compétences, utiles aux différents stades de développement, dans une perspective de « profilage » des produits confiés par les industriels,
- l'activité de Recherche & Développement propre issue d'idées originales émises par les partenaires du cluster.

Thématiques prioritaires :

- optimisation de la capacité de prestation de services,
- activités de Recherche & Développement / Innovation,
- formation,
- activités collaboratives externes (nationales et internationales).

D'autres projets sont en cours de préparation comme l'extraction de molécules antalgiques à partir de plantes africaines ou encore l'association du paracétamol avec d'autres antalgiques.

ANALGESIA Partnership

Domaine de compétences : Santé - Traitement de la douleur

Date de création : avril 2010

Nombre d'adhérents : 8

Président : Alain Eschalier

Adresse : c/o Laboratoire de pharmacologie médicale - Faculté de médecine - 28 place Henri Dunant - BP 38 - 63000 Clermont-Ferrand Cedex

Contacts : - Alain Eschalier : 04 73 17 82 30

- François Caussade, ANS Biotech : 04 73 17 82 36



AUVERGNE TIC

Technologies de l'information et de la Communication

Le cluster AUVERGNE TIC a été créé en février 2008. Il regroupe 64 adhérents sous la présidence de Pierre Béal, cogérant de la société Numtech. Il est composé de PME, de grands groupes, de centres de formation et d'institutions.



La Side Michelin et la société Atos Origin ayant constaté l'absence d'association pour représenter la filière, sont à l'origine du groupement. Les acteurs du secteur l'ont concrétisé après s'être inspirés d'expériences similaires menées à l'échelle européenne. Ses membres fondateurs partagent une culture commune et ont pour objectif de répondre aux attentes et aux besoins en matière de TIC dans la région.

Dans un premier temps, le cluster Auvergne TIC a procédé à un état des lieux des ressources de formation disponibles en région. Cette démarche a permis de dégager deux axes de travail prioritaires en matière de Recherche & Développement et d'innovation, qui sont des composantes essentielles au développement de ce secteur de haute technologie. Le but étant de mettre ces initiatives à la portée des PME de la région.

La santé : priorité donnée à l'organisation des compétences régionales au niveau académique et industriel :

- adaptation des techniques de gestion de production et des chaînes logistiques au système hospitalier, prévalant en entreprise,
- interopérabilité des systèmes qui permet aux patients, praticiens et administration de communiquer rapidement en toute confidentialité,
- amélioration de la qualité de service et gestion en temps réel des dispositifs de communication mobiles ou répartis.

La sureté : les technologies de l'information et de la communication interviennent dans un nombre croissant de transactions et notamment dans la prévention et la détection des risques. Les principales problématiques techniques et scientifiques identifiées concernent :

- les procédés d'identification (signature, code, biométrie,...),
- les procédés de détection d'incidents ou de menace,
- la protection des réseaux ou des systèmes d'information,
- l'analyse statistique ou probabiliste des historiques,
- le contrôle qualité et la fiabilité des procédés de production,
- la vérification des conformités des programmes.

AUVERGNE TIC

Domaine de compétences : technologies de l'information et de la Communication

Date de création : février 2008

Nombre d'adhérents : 64

Président : Pierre Béal (Numtech)

Adresse : c/o ARDE Auvergne - Centre Delille - Place Delille - 63058 Clermont-Ferrand Cedex 1

Contacts : - Pierre Béal - 04 73 28 75 95

- Caroline Poinson, animatrice - 04 73 44 56 16

Site internet : www.auvergnetic.com



E2IA

Éco activités - Éco technologies



Le cluster E2IA a été créé en juillet 2008. Il regroupe 12 adhérents sous la présidence d'Emmanuel Buisson, directeur de Numtech. Il est composé de PME.

La révolution verte est désormais une réalité. La France doit miser sur les technologies vertes et les énergies propres pour réinventer son modèle de croissance. Ainsi, tant au niveau européen que national, des politiques publiques spécifiques d'appui à la R&D dans le domaine de l'environnement ont été développées ces dernières années.

Le plan Ecotech 2012 (porté par le COSEI et mis en place par le gouvernement en juillet 2008) a pour objectif de faire de la France un centre international d'excellence en matière d'écotechnologies. Le développement et la structuration des éco-entreprises est une problématique commune à l'Auvergne et à l'ensemble des régions européennes. Ce segment représente donc une extraordinaire opportunité de création d'activités, d'emplois et de valeur.

Le marché des éco-activités peut se segmenter en 2 grands ensembles :

- Les prestations classiques comme les marchés matures ou marchés de proximité (étude, prévention, traitement des impacts environnementaux),
- Les produits et services à fort degré de spécialisation avec les marchés émergents qui répondent à des besoins nouveaux dans le domaine de l'environnement en faisant appel à des savoir-faire très spécialisés.

Le cluster E2IA sera également un acteur actif de la formation des jeunes, notamment en matière d'environnement, et du recrutement des nouveaux diplômés pour freiner la fuite des « cerveaux » auvergnats.

Thématiques prioritaires :

- **l'évaluation du patrimoine environnemental** avec notamment la création d'un outil « commercialisable » auprès de TPE/PME et PMI,
- **les impacts globaux du changement climatique pour une économie durable** avec le développement de produits et services innovants permettant de proposer une offre Recherche & Développement « climat »,
- **le traitement et la valorisation des déchets** en travaillant sur les impacts environnementaux et sur les innovations en matière de traitement, de réduction et de valorisation des déchets. Pour l'accompagner, le cluster E2IA souhaite intégrer le réseau des professionnels du secteur des déchets.

E2IA

Domaine de compétences : éco activités - éco technologies

Date de création : juillet 2008

Nombre d'adhérents : 12

Président : Emmanuel Buisson

Adresse : c/o CRCIA - BP 25 - 63510 Aulnat

Contacts : - Emmanuel Buisson : 04 73 28 75 95

- Stéphanie Leguillon, animatrice : 06 28 69 00 56

Site internet : www.e2ia.fr

Une politique régionale en faveur des entreprises et de l'innovation

La Région coordonne et accompagne le développement économique de l'Auvergne au travers d'une politique d'aménagement du territoire concertée avec l'ensemble des partenaires et orientée vers des projets structurants. En effet, l'action de la Région est définitivement sortie d'une politique de guichet et s'oriente depuis plusieurs années maintenant **vers une politique de projets** prenant en compte les spécificités territoriales et assurant un **développement équilibré du territoire**.

Fidèles aux objectifs du **Schéma Régional de Développement Économique** adopté en 2006 et du plan d'ajustement économique pour faire face à la crise, la Région soutient plus que jamais **la recherche et l'innovation, la création, l'ancrage, la transmission, la reprise, le développement des entreprises auvergnates, principales sources de création de valeur ajoutée sur le territoire régional**.

Elle souhaite, au travers de son action, inscrire les grandes orientations de l'action publique vers un nouveau modèle de développement économique, durable et solidaire, respectueux des hommes et des femmes. L'objectif réaffirmé est, en priorité, de développer de nouveaux secteurs économiques porteurs d'emplois, d'accompagner les mutations des secteurs les plus en difficulté afin de limiter les pertes d'emplois, et d'équilibrer le développement sur l'ensemble des territoires.

Des filières pour renforcer la compétitivité des entreprises auvergnates

La Région œuvre pour **structurer et développer les filières auvergnates à fort potentiel** afin de renforcer la compétitivité des entreprises auvergnates. Elle a notamment lancé, fin 2009, un appel à projets **Clusters d'excellence** visant la promotion simultanée de 7 grappes d'entreprises qui ont choisi de se regrouper pour être plus performants et renforcer leur position sur le marché. Elle souhaite ainsi garder le temps d'avance qu'elle a pris en matière **d'innovation et de développement économique durable**. Les 7 Clusters auvergnats s'illustrent dans les domaines de la **mécanique, plasturgie, santé, nutrition, environnement et TIC**.

L'Auvergne de demain

L'Auvergne anticipe et prépare également l'avenir en misant fortement sur les acteurs économiques qui souhaitent entreprendre autrement avec **l'économie sociale et solidaire** dont le budget régional a déjà été multiplié par 7 depuis 2004.

Compétente en matière de formation professionnelle, la Région souhaite également prendre de nouvelles mesures de formation, notamment envers les jeunes. Une des volontés est d'impulser une **nouvelle croissance** en saisissant **l'opportunité des nouveaux emplois** (*économie verte, bâtiment, agro-alimentaire...*) et en renforçant les actions de formation dans ce domaine.

Enfin, l'Auvergne investit massivement dans les infrastructures d'avenir, dans **l'éco-mobilité et le Très Haut-Débit** qui feront le 3^{ème} millénaire, dans **le tourisme, et l'agriculture, 3 défis majeurs de la mutation qualitative de l'économie auvergnate**.

En bref, l'Auvergne mène une politique ambitieuse de développement économique durable dans le respect de la nature, une politique de croissance au service de l'homme et prenant enfin en compte l'urgence sociale et l'urgence environnementale.

Contacts

ARDE :

Sarah Vannucchi, Directeur de projets

04.73.31.84.42 / aap-clusters@arde-auvergne.com

Joëlle Marquet, service presse

j.marquet@arde-auvergne.com

Service presse du Conseil régional d'Auvergne :

Emilie Peyronnet : 04.73.31.85.58 – 06.81.87.31.33

Zakia Douakha : 04.73.31.93.58 – 06.37.66.79.26

presse@cr-auvergne.fr

www.auvergne.eu

